Recueil Des Actes Administratifs

RECUEIL 2018-02 du 29 mai 2018

La version intégrale du recueil est consultable
• sur support papier au siège du SMEP SCOT
. • sur le site internet du Smep à l'adresse suivante :
http://www.smepgrandsud.re

En application de l'article 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relatif aux modalités de communication des documents administratifs, toute personne demandant copie d'un document administratif peut obtenir cette copie :

• soit sur papier ;
• soit sur support informatique ;
• soit par messagerie électronique.

SOMMAIRE

COMITE SYNDICAL DU 29 mai 2018

Affaire n°18.05.29.01 :Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du jeudi 08 février 2018

Affaire n°18.05.29.02 : Election Président pour l'examen du CA 2017

Affaire n°18.05.29.03 :Vote du Compte Administratif de l'exercice 2017 du SMEP

Affaire n°18.05.29.04 : Approbation du Compte de Gestion 2017

Affaire n°18.05.29.05 : Renouvellement de la Ligne de trésorerie

Affaire N°18.05.29.06 : Compte de Résultat 2017 du GAL Grand Sud

Affaire N°18.05.29.07 : Mission de préfiguration d'un Pôle Equilibre Territorial « Sud Sauvage » Commune de Saint-Joseph + convention

Affaire N°18.05.29.08 : Avenant à la Convention Recherche/Développement SAFER/SMEP

Affaire n°18.05.29.09 : Missions FédéSCoT

DELIBERATION N° 18.05.29.01/CS

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 08 FEVRIER 2018

Mardi, 29 mai 2018

Salle Bâtiment B -CIVIS
26 Route de l'Entre-Deux-97410 SAINT-PIERRE

SMEP/SCoT du Grand Sud
1 rue Benoîton Roussel - Trois-Mares - 97 430 LE TAMPON
Tél. : 0.262.91.01.69 - Fax : 0.262.59.64.97 - Mél : scotgrandsud@casud.re

SMEP GRAND SUD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU

mardi, 29 mai 2018 à 14h30
Salle Bâtiment B- CIVIS- Route de l'Entre-Deux

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du Jeudi 08 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi, 29 mai à quatorze heures et 30 minutes, le Comité Syndical du SMEP/SCoT, dûment convoqué le lundi, 30 avril, s'est réuni en session ordinaire en salle B du Bâtiment de la CIVIS, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON.

Etaient présents

Titulaires
Line-Rose BAILLIF -Inelda BAUSSILLON - Philippe CASSEINDRE - Stéphano DIJOUX -Jacquet HOARAU -Serge HOAREAU - Blanche Reine JAVELLE - Patrick LEBRETON - Laurence MONDON- Jean-Max MOUTOUSSAMY- Isabelle PARIS -- Daniéla SOUNDRON - Clarita TURPIN - Yannis YEBO.

Suppléants
Harry-Claude MOREL- José PAYET.

Etaient Représentés :
Bachil VALY par Isabelle PARIS

Etaient absents
Stephen BELLON - Monique BENARD-DESLAIS - Pascal BENARD-HORAU - Yolaine COSTES - Michel DENNEMONT - André DUPREY- Luco HONORINE - Danielle LIONNET -David LORION - Olivier NARIA -Gilbert RIVIERE- Olivier RIVIERE - Charles-Emile ROGER - André THIEN-AH-KOON - Thierry VAITILINGOM -

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Isabelle PARIS est désignée Secrétaire de séance.

NOTA
Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : **30 titulaires**
(pour 46 membres)

Titulaires Présents : **14** Représentés : **01** Absents : **15**
Suppléants Présents : **02**

Après avoir fait procéder à l'appel des membres et constaté que le quorum est atteint, Monsieur Patrick LEBRETON, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 14h35. Le Comité Syndical peut donc valablement se tenir.

Pour extrait conforme
La Secrétaire de séance

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

SMEP GRAND SUD

COMITE SYNDICAL

mardi 29 mai 2018 à 14h30

Affaire n°18.05.29.01/CS

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du Jeudi 08 février 2018

Contexte

Après que le Comité Syndical a procédé à la désignation d'un Secrétaire de séance

Le Président rappelle à l'assemblée que le procès-verbal du Comité Syndical a été transmis à tous les membres dans le respect des délais, et précise en outre que les observations ou demandes de rectification seront, le cas échéant, portées à la rédaction du procès-verbal de la réunion de ce jour.

Observations

Il est proposé à Madame PARIS-GROSSET Isabelle de remplir les fonctions de Secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Le Procès-Verbal du Comité Syndical du 08 février est ensuite soumis aux éventuelles questions ou remarques, pour approbation.

Décision du Comité Syndical

Isabelle PARIS GROSSET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Les membres du Comité Syndical n'ayant aucune remarque sur le procès-verbal de la séance du 08 février 2018, celui-ci est adopté à l'unanimité.

REÇU LE
07 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION
SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

DELIBERATION N°18.05.29.02/CS

DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE
POUR L'EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Mardi, 29 mai 2018

Salle Bâtiment B -CIVIS
26 Route de l'Entre-Deux-97410 SAINT-PIERRE

SMEP/SCoT du Grand Sud
1 rue Benoîton Roussel - Trois-Mares - 97 430 LE TAMPON
Tél. : 0.262.91.01.69 - Fax : 0.262.59.64.97 - Mél : scotgrandsud@casud.re

SMEP GRAND SUD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU

mardi, 29 mai 2018 à 14h30

Salle Bâtiment B- CIVIS- Route de l'Entre-Deux

Désignation du Président de séance pour l'examen du Compte Administratif 2017

L'an deux mille dix-huit, le mardi, 29 mai à quatorze heures et 30 minutes, le Comité Syndical du SMEP/SCoT, dûment convoqué le lundi, 30 avril, s'est réuni en session ordinaire en salle B du Bâtiment de la CIVIS, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON.

Etaient présents

Titulaires
Line-Rose BAILLIF -Inelda BAUSSILLON - Philippe CASSEINDRE - Stéphano DIJOUX -Jacquet HOARAU -Serge HOAREAU - Blanche Reine JAVELLE - Patrick LEBRETON - Laurence MONDON- Jean-Max MOUTOUSSAMY- Isabelle PARIS -- Daniéla SOUNDRON - Clarita TURPIN - Yannis YEBO.

Suppléants
Harry-Claude MOREL- José PAYET.

Etaient Représentés :
Bachil VALY par Isabelle PARIS

Etaient absents
Stephen BELLON - Monique BENARD-DESLAIS - Pascal BENARD-HORAU - Yolaine COSTES - Michel DENNEMONT - André DUPREY- Luco HONORINE - Danielle LIONNET -David LORION - Olivier NARIA -Gilbert RIVIERE- Olivier RIVIERE - Charles-Emile ROGER - André THIEN-AH-KOON - Thierry VAITILINGOM -

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Isabelle PARIS est désignée Secrétaire de séance.

NOTA
Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : **30 titulaires**
(pour 46 membres)

Titulaires Présents : **14** Représentés : **01** Absents : **15**
Suppléants Présents : **02**

Après avoir fait procéder à l'appel des membres et constaté que le quorum est atteint, Monsieur Patrick LEBRETON, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 14h35. Le Comité Syndical peut donc valablement se tenir.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

SMEP GRAND SUD

COMITE SYNDICAL

Mardi 29 mai 2018 à 14h30

Affaire n°18.05.29.02/CS

Désignation du Président de séance pour l'examen du Compte Administratif 2017

Contexte

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT, il est rappelé que « *dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil Municipal élit son Président* ». [...] « *Dans ce cas, le Maire, même s'il n'est plus en fonction peut assister à la discussion, il doit se retirer au moment du vote* ».

Cette disposition est étendue aux Syndicats Mixtes composés d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale.

Ainsi, dans la mesure où l'examen du Compte Administratif 2017 est inscrit à l'ordre du jour de cette réunion, il est demandé au Comité Syndical de désigner son Président de séance pour l'examen de cette affaire.

Observations

Il est proposé que Monsieur Serge HOAREAU tienne la présidence de séance pour l'examen du Compte Administratif 2017

Décision du Comité Syndical

M. Serge HOAREAU est désigné Président de séance pour l'examen du Compte Administratif 2017 à l'unanimité

REÇU LE
07 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

DELIBERATION N°18.05.29.03/CS

RAPPORT SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION DU S.CO.T. DU GRAND SUD

Mardi, 29 mai 2018

Salle Bâtiment B -CIVIS
26 Route de l'Entre-Deux-97410 SAINT-PIERRE

SMEP GRAND SUD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU

mardi, 29 mai 2018 à 14h30
Salle Bâtiment B- CIVIS- Route de l'Entre-Deux

Rapport sur le Compte Administratif 2017 du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation du S.Co.T. du Grand Sud

L'an deux mille dix-huit, le mardi, 29 mai à quatorze heures et 30 minutes, le Comité Syndical du SMEP/SCoT, dûment convoqué le lundi, 30 avril, s'est réuni en session ordinaire en salle B du Bâtiment de la CIVIS, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON.

Etaient présents

Titulaires
Line-Rose BAILLIF -Inelda BAUSSILLON - Philippe CASSEINDRE - Stéphano DIJOUX -Jacquet HOARAU -Serge HOAREAU - Blanche Reine JAVELLE - Patrick LEBRETON - Laurence MONDON- Jean-Max MOUTOUSSAMY- Isabelle PARIS -- Daniéla SOUNDRON - Clarita TURPIN - Yannis YEBO.

Suppléants
Harry-Claude MOREL- José PAYET.

Etaient Représentés :
Bachil VALY par Isabelle PARIS

Etaient absents
Stephen BELLON - Monique BENARD-DESLAIS - Pascal BENARD-HORAU - Yolaine COSTES - Michel DENNEMONT - André DUPREY- Luco HONORINE - Danielle LIONNET -David LORION - Olivier NARIA -Gilbert RIVIERE- Olivier RIVIERE - Charles-Emile ROGER - André THIEN-AH-KOON - Thierry VAITILINGOM -

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Isabelle PARIS est désignée Secrétaire de séance.

NOTA
Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : **30 titulaires**
(pour 46 membres)

Titulaires Présents : **14** Représentés : **01** Absents : **15**
Suppléants Présents : **02**

Après avoir fait procéder à l'appel des membres et constaté que le quorum est atteint, Monsieur Patrick LEBRETON, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 14h35. Le Comité Syndical peut donc valablement se tenir.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

SMEP GRAND SUD

COMITE SYNDICAL

mardi, 29 mai 2018 à 14h30

Affaire n°18.05.29.03/CS

Rapport sur le Compte Administratif 2017 du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation du S.Co.T. du Grand Sud

Contexte

I) Les résultats comptables

L'exercice budgétaire est sanctionné par un résultat brut de clôture, suivi d'un résultat net tenant compte des restes à réaliser.
A cet effet le Compte Administratif dans sa présentation globale incluant les restes à réaliser, peut se résumer ainsi :

Libelle	Investissement		Fonctionnement		Budget total	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00 €	17 156,27 €		43 641,64 €	0,00 €	43 641,64 €
Opération de l'exercice	13 112,66 €	4 196,00 €	603 939,36 €	781 709,45 €	617 052,02 €	785 905,45 €
Totaux	**13 112,66 €**	**21 352,27 €**	**603 939,36 €**	**825 351,09 €**	**617 052,02 €**	**829 547,09 €**
Résultats brut de cloture		8 239,61 €		221 411,73 €		229 651,34 €
Restes à réaliser	***0,00 €***	***0,00 €***			***0,00 €***	***0,00 €***
Totaux cumulés	***13 112,66 €***	***21 352,27 €***	***603 939,36 €***	***825 351,09 €***	***617 052,02 €***	***829 547,09 €***
Résultats nets		***8 239,61 €***		***221 411,73 €***		***229 651,34 €***

A. Le résultat brut de clôture

1) Section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent cumulé à la clôture de l'exercice 2017 de 221 411,73 € contre + **43 641,64 € en 2016**

2) Section d'investissement

La section d'investissement enregistre un excédent de 8 239,61 €.

B. Le résultat net définitif

Après, l'excédent net de clôture est 229 651.34 € contre de 60 797,91 € au 31/12/2016.

Le résultat net par section s'affiche ainsi :

- Investissement : 8 239,61 €
- Fonctionnement : 221 411,73 €

II) Les réalisations 2017 (hors résultat reporté)

A. Les dépenses de fonctionnement

B.

Types de dépenses de fonctionnement	2017	évolution 2014/2013	2016
Dépenses à caractères générales	44 057,16 €	57%	27 988,98 €
Autres charges de gestion courantes	554 000,00 €	766%	63 998,80 €
intérêts	**1 686,20 €**	-98%	**94 000,00 €**
Total des dépenses de fonctionnement	**599 743,36 €**	552%	**91 987,78 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent le montant total de **599 743,36 €.**
Les principales dépenses sont afférentes à celles des chapitres :

- 011 pour 44 057.16 € dont les charges concernent prioritairement les études en cours
- 65 pour 554 000 € les subventions reversées à l'association le GALL
- 66 pour 1 686.20 e qui concernent les frais sur la ligne de trésorerie

C. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont composées :

- Des participations des deux EPCI pour un montant total de 100 ,00 €
- Des subventions reçues dans le du financement du projet le

C) La section d'investissement

Les dépenses sur ce chapitre sont afférentes à l'achat de matériel et mobilier de bureau pour 12 157,86 €

Le Président propose au Comité Syndical :

- d'approuver le Compte Administratif pour l'exercice 2017 ;
- d'arrêter les comptes pour l'exercice donné conformément au tableau récapitulatif susvisé et faisant apparaître le résultat net de clôture suivant : **229 651.34 €.**

Observation

Le Président du SMEP, Monsieur LEBRETON Patrick, s'étant retiré de la salle de réunion avant l'examen de cette affaire, M. Serge HOAREAU reprend la présidence et propose aux membres de l'assemblée de procéder à l'examen du Compte Administratif 2017.

M. DEGUIGNE, Directeur Financier de la CIVIS, et chargé du suivi financier pour le SMEP, fait ensuite l'explication du Compte Administratif aux membres présents.

Le Président de séance, après s'être assuré que les membres n'avaient pas de questions, ni de remarques particulières, pour l'examen de cette affaire, soumet aux voix le Compte Administratif 2017.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, valident le Compte Administratif 2017 présenté comme suit :

Libelle	Investissement		Fonctionnement		Budget total	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00 €	17 156,27 €		43 641,64 €	0,00 €	43 641,64 €
Opération de l'exercice	13 112,66 €	4 196,00 €	603 939,36 €	781 709,45 €	617 052,02 €	785 905,45 €
Totaux	**13 112,66 €**	**21 352,27 €**	**603 939,36 €**	**825 351,09 €**	**617 052,02 €**	**829 547,09 €**
Résultats brut de cloture		8 239,61 €		221 411,73 €		229 651,34 €
Restes à réaliser	***0,00 €***	***0,00 €***			***0,00 €***	***0,00 €***
Totaux cumulés	***13 112,66 €***	***21 352,27 €***	***603 939,36 €***	***825 351,09 €***	***617 052,02 €***	***829 547,09 €***
Résultats nets		***8 239,61 €***		***221 411,73 €***		***229 651,34 €***

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION SMEP DU GRAND SUD

REÇU LE

07 JUIN 2018

SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE

DELIBERATION N°18.05.29.04/CS

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE 2017

Mardi, 29 mai 2018

Salle Bâtiment B -CIVIS
26 Route de l'Entre-Deux-97410 SAINT-PIERRE

SMEP/SCoT du Grand Sud
1 rue Benoîton Roussel - Trois-Mares - 97 430 LE TAMPON
Tél. : 0.262.91.01.69 - Fax : 0.262.59.64.97 - Mél : scotgrandsud@casud.re

SMEP GRAND SUD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU

mardi, 29 mai 2018 à 14h30
Salle Bâtiment B- CIVIS- Route de l'Entre-Deux

Approbation du Compte de Gestion du receveur pour le budget principal de 2017

L'an deux mille dix-huit, le mardi, 29 mai à quatorze heures et 30 minutes, le Comité Syndical du SMEP/SCoT, dûment convoqué le lundi, 30 avril, s'est réuni en session ordinaire en salle B du Bâtiment de la CIVIS, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON.

Etaient présents

Titulaires
Line-Rose BAILLIF -Inelda BAUSSILLON - Philippe CASSEINDRE - Stéphano DIJOUX -Jacquet HOARAU -Serge HOAREAU - Blanche Reine JAVELLE - Patrick LEBRETON - Laurence MONDON- Jean-Max MOUTOUSSAMY- Isabelle PARIS -- Daniéla SOUNDRON - Clarita TURPIN - Yannis YEBO.

Suppléants
Harry-Claude MOREL- José PAYET.

Etaient Représentés :
Bachil VALY par Isabelle PARIS

Etaient absents
Stephen BELLON - Monique BENARD-DESLAIS - Pascal BENARD-HORAU - Yolaine COSTES - Michel DENNEMONT - André DUPREY- Luco HONORINE - Danielle LIONNET -David LORION - Olivier NARIA -Gilbert RIVIERE- Olivier RIVIERE - Charles-Emile ROGER - André THIEN-AH-KOON - Thierry VAITILINGOM -

---

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Isabelle PARIS est désignée Secrétaire de séance.

NOTA
Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : **30 titulaires**
(pour 46 membres)

Titulaires Présents : **14** Représentés : **01** Absents : **15**
Suppléants Présents : **02**

Après avoir fait procéder à l'appel des membres et constaté que le quorum est atteint, Monsieur Patrick LEBRETON, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 14h35. Le Comité Syndical peut donc valablement se tenir.

Pour extrait conforme
La Secrétaire de séance

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

SMEP GRAND SUD

COMITE SYNDICAL

mardi 29 mai 2018 à 14h30

Affaire n°18.05.29.04/CS

Approbation du Compte de Gestion du receveur pour le budget principal de 2017

Contexte

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2017;
- les titres définitifs des créances à recouvrer ;
- le détail de recettes ;
- les bordereaux des mandats ;
- le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1ier janvier au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différents sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

SMEP GRAND SUD

I) EXECUTION DU BUDGET 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes			
Prévisions budgétaires total	71 156,27 €	690 141,64 €	761 297,91 €
Titres de recettes émis	4 196,00 €	841 709,45 €	845 905,45 €
Réduction de titres	0,00 €	60,00 €	60,00 €
Recettes nettes	**4 196,00 €**	**781 709,45 €**	**785 905,45 €**
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	71 156,27 €	690 141,64 €	761 297,91 €
Mandats émis	13 112,66 €	685 251,37 €	698 364,03 €
Annulation de mandats	2,00 €	81 312,01 €	81 314,01 €
Dépenses nettes	**13 110,66 €**	**603 939,36 €**	**617 050,02 €**
Résultat de l'exercice			
Excédent	**-8 914,66 €**		**168 855,43 €**
Déficit		**177 770,09 €**	

2) RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE

	Résultat à la cloture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgetaire	Résultat de cloture de l'exercice 2017
Investissement	17 156,27	0,00	-8 916,66	0,00	**8 239,61**
Fonctionnement	43 641,64	0,00	177 770,09	0,00	**221 411,73**
Total	60 797,91	0,00	168 853,43	0,00	**229 651,34**

Le Président propose au Comité Syndical :

- de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- d'approuver le Compte de Gestion 2017

SMEP GRAND SUD

Observations

Le Président du SMEP, Patrick LEBRETON, reprend la Présidence de séance, après le vote Compte Administratif 2017 et propose de passer à l'examen du Compte de Gestion soumis par le Receveur au titre de l'exercice 2017.

Monsieur DEGUIGNE Patrick, Directeur Financier de la CIVIS et chargé du suivi financier pour le SMEP, présente alors le document.

Il annonce que le résultat de l'exercice est conforme au Compte Administratif.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité Syndical n'ayant aucune remarque sur le Compte de Gestion 2017 soumis, déclarent, que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur :

- n'appelle ni observation, ni réserve de leur part
- en prennent acte, à l'unanimité des membres présents et représentés

REÇU LE
07 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION
SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

DELIBERATION N°18.05.29.05/CS

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Mardi, 29 mai 2018

Salle Bâtiment B -CIVIS
26 Route de l'Entre-Deux-97410 SAINT-PIERRE

SMEP/SCoT du Grand Sud
1 rue Benoîton Roussel - Trois-Mares - 97 430 LE TAMPON
Tél. : 0.262.91.01.69 - Fax : 0.262.59.64.97 - Mél : scotgrandsud@casud.re

SMEP GRAND SUD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU

mardi, 29 mai 2018 à 14h30
Salle Bâtiment B- CIVIS- Route de l'Entre-Deux

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

L'an deux mille dix-huit, le mardi, 29 mai à quatorze heures et 30 minutes, le Comité Syndical du SMEP/SCoT, dûment convoqué le lundi, 30 avril, s'est réuni en session ordinaire en salle B du Bâtiment de la CIVIS, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON.

Etaient présents

Titulaires
Line-Rose BAILLIF -Inelda BAUSSILLON - Philippe CASSEINDRE - Stéphano DIJOUX -Jacquet HOARAU -Serge HOAREAU - Blanche Reine JAVELLE - Patrick LEBRETON - Laurence MONDON- Jean-Max MOUTOUSSAMY- Isabelle PARIS -- Daniéla SOUNDRON - Clarita TURPIN - Yannis YEBO.

Suppléants
Harry-Claude MOREL- José PAYET.

Etaient Représentés :
Bachil VALY par Isabelle PARIS

Etaient absents
Stephen BELLON - Monique BENARD-DESLAIS - Pascal BENARD-HORAU - Yolaine COSTES - Michel DENNEMONT - André DUPREY- Luco HONORINE - Danielle LIONNET -David LORION - Olivier NARIA -Gilbert RIVIERE- Olivier RIVIERE - Charles-Emile ROGER - André THIEN-AH-KOON - Thierry VAITILINGOM -

---

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Isabelle PARIS est désignée Secrétaire de séance.

NOTA
Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : **30 titulaires**
(pour 46 membres)

Titulaires Présents : **14** Représentés : **01** Absents : **15**
Suppléants Présents : **02**

Après avoir fait procéder à l'appel des membres et constaté que le quorum est atteint, Monsieur Patrick LEBRETON, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 14h35. Le Comité Syndical peut donc valablement se tenir.

Pour extrait conforme
La Secrétaire de séance

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

SMEP GRAND SUD

COMITE SYNDICAL

mardi, 29 mai 2018 à 14h30

Affaire n°18.05.29.05/CS

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Contexte

La ligne de trésorerie n'a pas pour objectif de financement budgétaire de l'investissement mais constitue seulement un outil de gestion de la trésorerie qui permet d'éviter de recourir durablement à l'emprunt alors que les besoins de trésorerie ne sont que ponctuels souvent dans l'attente de subventions ou d'autres rentrées et ainsi optimiser les frais financiers.

Il est proposé de procéder au renouvellement de la ligne de trésorerie de 200.000 € qui serait souscrit auprès du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

- Objet : ..... Renouvellement ligne de trésorerie
- Montant du plafond : 200.000 €
- Taux variable :.....Indexé sur l'Euribor 3 mois (flooré à 0%)+1,70%
- Frais de dossier : ..... 1.000 €
- Durée du contrat : ... 12 mois
- Garantie : ..... simple signature

Ainsi, il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser Monsieur le Président à renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole
- d'approuver le projet de contrat
- de s'engager à créer les ressources nécessaires au remboursement de ces financements
- d'autoriser le Président ou toute personne habilitée par lui à signer toute pièce relative à cette affaire

Observations

M. DEGUIGNE, Directeur Financier de la CIVIS et en charge du suivi financier du SMEP, fait remarquer, que la ligne de trésorerie sollicitée pour 2017, a été remboursée au 31 décembre 2017, et a comptabilisé 1680,21€ réglés en intérêts.
Ce renouvellement de ligne de Trésorerie doit également être remboursé au 31 décembre 2018. Il permet au SMEP de bénéficier de fonds, dans l'attente du versement des subventions à percevoir, qui est reversé ensuite au GAL Grand Sud pour le fonctionnement de l'association.

Le Président met ensuite aux voix :
- la proposition de renouvellement de la ligne de Trésorerie à contracter auprès de la Régionale du Crédit Agricole,
- d'approuver le projet du contrat et d'engager les ressources nécessaires au remboursement de ces financements

Il n'y a pas de remarque, ni d'objection particulière relative à cette affaire

SMEP GRAND SUD

Décision du Comité Syndical

Le renouvellement de la Ligne de Trésorerie pour un montant de 200 000,00€ est donc voté à l'unanimité.

Les membres du Comité Syndical :

- Autorisent donc, le Président à renouveler la ligne de Trésorerie auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole,
- Approuvent le projet du contrat, ainsi que l'engagement à créer des ressources nécessaires au remboursement de ces financements.
- Autorisent le Président ou toute personne habilitée par lui, à signer toute pièce relative à cette affaire.

REÇU LE
07 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

DELIBERATION N°18.05.29.06/CS

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017 DU GAL GRAND SUD

Mardi, 29 mai 2018

Salle Bâtiment B -CIVIS
26 Route de l'Entre-Deux-97410 SAINT-PIERRE

SMEP/SCoT du Grand Sud
1 rue Benoîton Roussel - Trois-Mares - 97 430 LE TAMPON
Tél. : 0.262.91.01.69 - Fax : 0.262.59.64.97 - Mél : scotgrandsud@casud.re

SMEP GRAND SUD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU

mardi, 29 mai 2018 à 14h30
Salle Bâtiment B- CIVIS- Route de l'Entre-Deux

Compte de Résultat de l'exercice 2017 du GAL Grand Sud

L'an deux mille dix-huit, le mardi, 29 mai à quatorze heures et 30 minutes, le Comité Syndical du SMEP/SCoT, dûment convoqué le lundi, 30 avril, s'est réuni en session ordinaire en salle B du Bâtiment de la CIVIS, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON.

Etaient présents

Titulaires
Line-Rose BAILLIF -Inelda BAUSSILLON - Philippe CASSEINDRE - Stéphano DIJOUX -Jacquet HOARAU -Serge HOAREAU - Blanche Reine JAVELLE - Patrick LEBRETON - Laurence MONDON- Jean-Max MOUTOUSSAMY- Isabelle PARIS -- Daniéla SOUNDRON - Clarita TURPIN - Yannis YEBO.

Suppléants
Harry-Claude MOREL- José PAYET.

Etaient Représentés :
Bachil VALY par Isabelle PARIS

Etaient absents
Stephen BELLON - Monique BENARD-DESLAIS - Pascal BENARD-HORAU - Yolaine COSTES - Michel DENNEMONT - André DUPREY- Luco HONORINE - Danielle LIONNET -David LORION - Olivier NARIA -Gilbert RIVIERE- Olivier RIVIERE - Charles-Emile ROGER - André THIEN-AH-KOON - Thierry VAITILINGOM -

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Isabelle PARIS est désignée Secrétaire de séance.

NOTA
Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : **30 titulaires**
(pour 46 membres)

Titulaires Présents : **14** Représentés : **01** Absents : **15**
Suppléants Présents : **02**

Après avoir fait procéder à l'appel des membres et constaté que le quorum est atteint, Monsieur Patrick LEBRETON, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 14h35. Le Comité Syndical peut donc valablement se tenir.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

SYNDICAT MIXTE DE PROGRAMMATION SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

SMEP GRAND SUD

COMITE SYNDICAL

mardi, 29 mai 2018 à 14h30

Affaire n° 18.05.29.06/CS

Compte de Résultat de l'exercice 2017 du GAL Grand Sud

Contexte

L'exercice 2017 de l'association GAL GRAND SUD, se termine sur un excédent de + 44 475 € contre un déficit à fin d'année 2016 de - 0,28 €.

A/ PERIMETRE & ACTIVITE

En matière de périmètre et d'activité, l'année 2016 a vu la création de l'association « GAL Terres de Volcans » qui avait reçu, à l'époque de la part du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation (SMEP), une subvention pour assumer ses premières dépenses d'installation et de mise en place pour un total de 60 K€. A la fin de l'année 2016, les fonds reçus n'ayant été utilisé qu'à hauteur de 15 525 €, un produit constaté d'avance avait été constaté à hauteur de 44 475 € afin de neutraliser le résultat de cette première année de démarrage.

L'année 2017 se révèle être la première année de fonctionnement de l'association qui a pour de mettre en place la stratégie de développement local de la gestion technique et administrative des crédits d'animation alloués par l'Europe au travers du programme LEADER 2014-2020.

Pour se faire, l'association a eu pour ressources des subventions en provenance du SMEP et en provenance de l'Europe. Ces subventions, d'origine différente, font l'objet d'un traitement comptable différent. En effet, les subventions reçues par le SMEP sont constatées en produits dès leur octroi, celles issues des fonds Européens sont constatées à l'encaissement et ajustées aux montants des charges qu'elles permettent de financer.

Pour l'exercice 2017, l'association GAL a donc bénéficié de 320 300 € de financement, à savoir 100 K€ de subvention du SMEP, 175 K€ issus des fonds Européens et 44 K€ provenant du produit constaté d'avance à fin 2016 réinscrit en produits sur 2017.

En matière de dépenses, les charges totales de l'année 2017 de l'association s'élèvent à 275 828 € et comprennent essentiellement :

¤ des charges de personnel chargées (salarié et prêté) y compris frais de déplacement pour 236 323
€ (soit 88 % des charges),

¤ des dépenses de loyer et des coûts attachés à la structure (eau, électricité, téléphone...) pour 16 132 € (soit 6 %),

¤ des dépenses de matériels (y compris dotations aux amortissements), de fournitures, de documentations et de promotion engendrées dans la réalisation de la mission dévolue au GAL pour 17 666 € (soit 6%).

L'ensemble des subventionnements alloués pour 2017 par le SMEP (100 K€) et l'Europe (200 K€) dépassant donc la totalité des dépenses effectivement réalisées en 2017 (276 K€), un produit constaté d'avance d'un montant de 24 K€ a été constaté afin de neutraliser la subvention de l'Europe au montant des dépenses présentées.

L'excédent affiché au 31 décembre 2017 provient donc du solde sur subvention de démarrage versée par le SMEP en 2016 qui n'est toujours pas consommée. Or le fonctionnement de l'association était désormais effectif et opérationnel, cet excédent est laissé en résultat dans l'optique d'être affecté en report à nouveau afin de créer un fonds de roulement permettant de pallier à d'éventuels rejets de dépenses par l'Europe lors de l'examen des dépenses de l'association.

B/ LECTURE DU BILAN

1/ Actif immobilisé :

L'actif immobilisé apparaît en 2017 du fait d'investissements réalisés dans le cadre des missions portées par l'association. Ces investissements comprennent un accompagnement dans la définition de la stratégie de communication du GAL (25 K€), divers agencements (3 K€) et l'achat de mobilier pour 3 K€).

2/ Actif circulant :

Le poste « autres créances » augmente légèrement de 4 K€ du fait de l'attente du versement du solde de la subvention du SMEP restant à encaisser.

3/ Fonds associatifs & fonds dédiés :

Les fonds associatifs s'améliorent du montant du résultat réalisé sur cet exercice 2017 à savoir de 44 475 €.

4/ Dettes :

Les dettes augmentent dans l'ensemble de 73 606 €, dont 71 K€ au niveau des soldes fournisseurs (du fait de mise à disposition de personnel payée sur 2018) et 21 K€ au niveau des dettes sociales (soldes sur organismes sociaux et provision pour congés payés). Le poste dettes diminue cependant du montant de la variation du produit constaté d'avance qui était de 45 K€ et 2016, et qui s'élève à 25 K€ à fin 2017.

5/ Trésorerie :

Les fonds associatifs s'améliorent de 44 K€. Ces derniers portent les investissements nets de -33 K€, le tout entraîne donc une amélioration du Fonds de Roulement (FR) de + 11 K€.

Ensuite, nous avons vu que nos créances augmentent de 4 K€ mais les dettes progressent, elles, de 73 K€ ; notre Besoin en Fonds de Roulement (BFR) s'améliore de la différence de ces deux montants (+69 K€), l'association encaissant plus vite qu'elle ne décaisse.

La trésorerie supporte alors ces deux variations, à savoir l'amélioration du FR de + 11 K€ augmenté de l'amélioration du BFR de + 69 K€, soit une amélioration des disponibilités de + 80 K€.

L'association présente donc, à la clôture, une situation financière saine et équilibrée avec un Fonds de Roulement net global positif de + 10 917 € et une trésorerie, certes positive de + 126 308 €, mais qui va permettre de faire face aux échéances incontournables de début 2018, à savoir les règlements des cotisations sociales et de certains fournisseurs ayant fini de réaliser leur prestation.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- De constater les comptes 2017 validés en Assemblée Générale Ordinaire de l'Association GAL Grand Sud, le 25 mai 2018.
- D'autoriser le Président ou toute personne autorisée par lui, à signer toute pièce relative à cette affaire

Observations

Monsieur le Président propose à Monsieur Amine VALY, Directeur du GAL Grand Sud, de présenter cette affaire.
Tout d'abord, M. VALY, tient à souligner l'importance de l'intégration de l'association du GAL Grand Sud, au sein du SMEP.

Il annonce ensuite, que le solde de 2017, présente un excédent de 44 075€, qui correspond au versement de la subvention de 60 000€ perçu en fin 2016, et qui a été utilisé pour le paiement de la part salariale de décembre 2016 uniquement.

Il précise également, que tout ce qui arrive au niveau financier, de l'Europe, est perçu au niveau du SMEP, et reversé au GAL Grand Sud, sous forme de mandatement.

C'est pourquoi, il est à noter, dans la présentation des comptes, que le montant des subventions perçues au sein du SMEP pour l'année 2017, et reversé au GAL Grand Sud, se chiffre à 300 000€, alors que le budget présenté pour le SMEP était de 454 000€.

Il reste encore 223 000€ de subventions à percevoir sur le solde de 2017, au niveau Européen, Etat, Région et Département.
Les délais de paiement étant très longs, c'est pourquoi, il a été demandé le renouvellement de la ligne de Trésorerie afin de faire face aux dépenses des fonctionnement de l'Association.

Il signale également que le Fonds de Roulement est positif.

Après cette présentation, le Président met aux voix, les comptes 2017 validés en Assemblée Générale Ordinaire du Gal Grand Sud, le 25 mai 2018.

SMEP GRAND SUD

Décision du Comité Syndical

Il n'y a pas de remarque apportée lors de la présentation du dossier, il est donc constaté que les Comptes 2017 validés en Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2018, sont approuvés

Les membres du Comité Syndical autorisent le Président ou toute personne autorisée par lui, à signer toute pièce relative à cette affaire.

REÇU LE
07 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION
SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

DELIBERATION N°18.05.29.07/CS

MISSION DE PREFIGURATION D'UN POLE EQUILIBRE TERRITORIAL « SUD SAUVAGE »- COMMUNE DE SAINT-JOSEPH + CONVENTION

Mardi, 29 mai 2018

Salle Bâtiment B -CIVIS
26 Route de l'Entre-Deux-97410 SAINT-PIERRE

SMEP GRAND SUD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU

mardi, 29 mai 2018 à 14h30
Salle Bâtiment B- CIVIS- Route de l'Entre-Deux

Mission de préfiguration d'un Pôle Equilibre Territorial « Sud Sauvage »- Commune de Saint-Joseph + Convention

L'an deux mille dix-huit, le mardi, 29 mai à quatorze heures et 30 minutes, le Comité Syndical du SMEP/SCoT, dûment convoqué le lundi, 30 avril, s'est réuni en session ordinaire en salle B du Bâtiment de la CIVIS, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON.

Etaient présents

Titulaires
Line-Rose BAILLIF -Inelda BAUSSILLON - Philippe CASSEINDRE - Stéphano DIJOUX -Jacquet HOARAU -Serge HOAREAU - Blanche Reine JAVELLE - Patrick LEBRETON - Laurence MONDON- Jean-Max MOUTOUSSAMY- Isabelle PARIS -- Daniéla SOUNDRON - Clarita TURPIN - Yannis YEBO.

Suppléants
Harry-Claude MOREL- José PAYET.

Etaient Représentés :
Bachil VALY par Isabelle PARIS

Etaient absents
Stephen BELLON - Monique BENARD-DESLAIS - Pascal BENARD-HORAU - Yolaine COSTES - Michel DENNEMONT - André DUPREY- Luco HONORINE - Danielle LIONNET -David LORION - Olivier NARIA -Gilbert RIVIERE- Olivier RIVIERE - Charles-Emile ROGER - André THIEN-AH-KOON - Thierry VAITILINGOM -

---

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Isabelle PARIS est désignée Secrétaire de séance.

NOTA
Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : **30 titulaires**
(pour 46 membres)

Titulaires Présents : **14** Représentés : **01** Absents : **15**
Suppléants Présents : **02**

Après avoir fait procéder à l'appel des membres et constaté que le quorum est atteint, Monsieur Patrick LEBRETON, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 14h35. Le Comité Syndical peut donc valablement se tenir.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

SMEP GRAND SUD

COMITE SYNDICAL

Mardi, 29 mai 2018 à 14h30

Affaire n°18.05.29.07/CS

Mission de préfiguration d'un Pôle Equilibre Territorial « Sud Sauvage »- Commune de Saint-Joseph + Convention

Contexte

Rappel :

Le SMEP gère, outre la mise en œuvre du programme LEADER pour le Hauts du Grand Sud, l'élaboration du SCoT pour l'ensemble du bassin. En effet, le SCoT doit préciser dans ses documents le niveau de cohérence recherché pour le bassin sud par les élus des deux EPCI (CASUD et CIVIS) tout en demeurant dans la nécessaire conformité du SAR.

Cependant, le bassin sud, vaste territoire de plus de 300.000 habitants portés par deux EPCI rencontre de nombreuses difficultés à valoriser dans de bonnes conditions ses nombreux terroirs et notamment ceux dont l'identité territoriale, culturelle, rurale, touristique sont clairement reconnus et se différencient en termes d'attractivité par rapport aux autres terroirs.

Cette analyse peut d'ailleurs être faite pour tous les autres terroirs du Grand Sud, qui possèdent eux aussi des singularités et des identités territoriales. C'est pour cela que :

- sans remettre en cause la cohérence globale du bassin sud qui demeure indiscutable et nécessaire pour permettre le rééquilibrage avec les autres bassins de La Réunion ;
- sans contester la nécessaire réorganisation administrative de nombreux secteurs à l 'échelle du bassin sud. Sachant que depuis de nombreuses années la réflexion sur une nouvelle configuration administrative est en cours ;

Certaines communes ont souhaité proposer, dans le cadre de l'aménagement et du développement du Grand Sud, une réflexion sur certaines formes d'organisation qui pourraient permettre une meilleure prise en compte de « problématiques de proximité » ainsi que la valorisation de leurs terroirs sur le plan économique, touristique, rurale notamment.

Cette démarche peut d'ailleurs concerner toutes les communes du sud qui souhaitent entamer une réflexion similaire avec des communes limitrophes. C'est ainsi que, dans ce cadre, les communes de Petite-Ile, Saint-Joseph et Saint-Philippe ont décidé de démarrer une réflexion sur une éventuelle coopération tout en demeurant au sein de leur EPCI respective.

Pour ce faire, à la demande des élus concernés, il est proposé au SMEP :

- de confier à la commune de Saint-Joseph une mission de préfiguration d'un futur pôle d'équilibre sur ces territoires sachant que dans tous les cas de figures, les deux EPCI Casud et Civis devront être consultés préalablement à toutes décisions.
- Sur la base d'une convention entre le SMEP et la commune de Saint-Joseph, il proposé d'allouer à la commune de Saint-Joseph un financement de 3000 € pour la réalisation d'une mission de trois mois. La commune devra s'appuyer sur ses propres services juridiques et fournir des rendus et des notes valorisant les temps passés, tels que précisés dans la convention.

SMEP GRAND SUD

Observations

M. VALY précise après ces explications, qu'on part sur un cas de figure imaginé, et que les deux intercommunalités seront examinées à ce titre. Le but étant de fédérer, travailler ensemble, et de trouver une structure juridique qui permet de travailler sur cette configuration.

La ruralité étant un facteur commun qu'on partage avec les 10 communes du Sud.

Pour M. Serge HOAREAU, les territoires CIVIS et CASUD, ont des particularités et certains territoires ont à peu près ces mêmes particularités, tel que le Sud Sauvage qui existe déjà.
Pour lui, quand on regarde le paysage, le Sud Sauvage démarre depuis la Ravine des Cafres.
Il y a certainement d'autres paysages identiques vers d'autres territoires.

Il propose qu'on puisse associer la commune de Saint-Pierre, sur les Hauts de Saint-Pierre, tel que Montvert pour que la réflexion puisse être menée de manière complémentaire, et de proposer à la commune de Saint-Pierre, de désigner un élu à ce titre.

Le Président, n'est pas contre cette idée, et pour rester dans la même réflexion, il propose d'associer sur la Commune du Tampon, la partie de Bérive. On pourrait ainsi, mutualiser les moyens tant techniques que humains.

Isabelle GROSSET, propose, elle, de voir si l'Entre-Deux et Cilaos, pourraient travailler ensemble dans ce sens.

Après les débats, le Président met aux voix la proposition de convention, entre la Commune de Saint-Joseph et le SMEP, sur la mission d'appui pour l'étude de la création d'un Pôle d'Equilibre Territorial

Il n'y a pas d'objection sur cette affaire, la convention est donc votée à l'unanimité

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité Syndical, valident dont la proposition de convention établie entre la Commune de Saint-Joseph et le SMEP, sur la mission d'appui pour l'étude de la création d'un Pôle d'Equilibre Territorial.

Autorisent le Président ou toute personne désignée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire.

REÇU LE
07 JUIN 2018

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

DELIBERATION N°18.05.29.08/CS

CONVENTION RECHERCHE/DEVELOPPEMENT - SAFER/SMEP

MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE COLLABORATIF SUR LES TERRITOIRES RURAUX DU GRAND SUD

AVENANT N°1

Mardi, 29 mai 2018

Salle Bâtiment B -CIVIS
26 Route de l'Entre-Deux-97410 SAINT-PIERRE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU

mardi, 29 mai 2018 à 14h30
Salle Bâtiment B- CIVIS- Route de l'Entre-Deux

Convention Recherche/Développement - SAFER/SMEP

Mise en place d'un observatoire collaboratif sur les territoires ruraux du Grand Sud - Avenant N°1

L'an deux mille dix-huit, le mardi, 29 mai à quatorze heures et 30 minutes, le Comité Syndical du SMEP/SCoT, dûment convoqué le lundi, 30 avril, s'est réuni en session ordinaire en salle B du Bâtiment de la CIVIS, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON.

Etaient présents

Titulaires
Line-Rose BAILLIF -Inelda BAUSSILLON - Philippe CASSEINDRE - Stéphano DIJOUX -Jacquet HOARAU -Serge HOAREAU - Blanche Reine JAVELLE - Patrick LEBRETON - Laurence MONDON- Jean-Max MOUTOUSSAMY- Isabelle PARIS -- Daniéla SOUNDRON - Clarita TURPIN - Yannis YEBO.

Suppléants
Harry-Claude MOREL- José PAYET.

Etaient Représentés :
Bachil VALY par Isabelle PARIS

Etaient absents
Stephen BELLON - Monique BENARD-DESLAIS - Pascal BENARD-HORAU - Yolaine COSTES - Michel DENNEMONT - André DUPREY- Luco HONORINE - Danielle LIONNET -David LORION - Olivier NARIA -Gilbert RIVIERE- Olivier RIVIERE - Charles-Emile ROGER - André THIEN-AH-KOON - Thierry VAITILINGOM -

---

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Isabelle PARIS est désignée Secrétaire de séance.

NOTA
Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : **30 titulaires**
(pour 46 membres)

Titulaires Présents : **14** Représentés : **01** Absents : **15**
Suppléants Présents : **02**

Après avoir fait procéder à l'appel des membres et constaté que le quorum est atteint, Monsieur Patrick LEBRETON, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 14h35. Le Comité Syndical peut donc valablement se tenir.

Pour extrait conforme
La Secrétaire de séance

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

SMEP GRAND SUD

COMITE SYNDICAL

Mardi, 29 mai 2018 à 14h30

Affaire n°18.05.29.08/CS

Convention Recherche/Développement - SAFER/SMEP

Mise en place d'un observatoire collaboratif sur les territoires ruraux du Grand Sud

Avenant N°1

Contexte

Rappel des objectifs initiaux

Il s'agissait dans le cadre de la convention en date du 25 août 2015,

de :

- Développer des méthodes d'animations participatives, des modèles de géo-traitement
- Acquérir des données dans le cadre de l'élaboration de la charte rurale portée par le SMEP
- D'améliorer la connaissance des territoires ruraux afin d'optimiser les interventions et les investissements en développant des méthodes et des outils innovants propres aux territoires du GRAND SUD
- Diffuser l'information recueillie, les méthodes employées au travers de tout support dont le site internet du SMEP.

Ce qui a été réalisé :

Le traitement de l'information portant sur :

- L'analyse de la structure foncière
- La typologie des propriétaires
- La forme et accessibilité du parcellaire agricole
- Les divisions parcellaires
- L'analyse du mode d'occupation du sol
- La densité urbaine
- L'ortho-rectification d'image aérienne et leurs interprétations pour la réalisation d'un Mode d'occupation du Sol
- L'évolution et typologie des exploitations agricoles
- Les contraintes réglementaires / agriculture
- La classification des exploitations agricoles suivant leurs orientations technico-économiques
- Le morcellement des exploitations agricoles
- L'âge des exploitants agricoles

Des analyses portant sur :

- L'évolution du marché foncier rural
- La typologie des exploitations agricoles sur le grand sud

Ce qui n'a pas pu être réalisé

Initialement, il était prévu de co-construire, sur l'ensemble des 10 communes du Grand Sud, des diagnostics territoriaux en interviewant une dizaine d'acteurs par communes.

Cette méthodologie devait faciliter le partage de l'information, instaurer des espaces de dialogues entre les acteurs, dégager des problématiques communes pour définir collégialement des programmes d'actions territorialisés sur l'ensemble des communes du Grand Sud.

Ce travail n'a pu être mené, du fait du manque de moyens humains (SMEP) pour la réalisation des interviews, mais aussi, du fait d'un calendrier de mise en œuvre difficilement tenable.

Nous proposons que cette action soit remplacée pour l'année 2018.

De nombreux observatoires coexistent sur l'île de la Réunion et de nombreuses thématiques y sont analysées : on y retrouve les activités économiques (Chambre des métiers chambre de commerce...) l'activité touristique (IRT), l'analyse du foncier agricole(SAFER) et urbain (EPFR, l'AGORAH), le milieu naturel (CBNM, Parc national),...

Ces approches, très souvent sectorielles, ne permettent pas d'avoir une vision globale et stratégique du bassin Grand Sud.

Nous proposons donc **la réalisation d'une mission de préfiguration de que pourrait être un « Observatoire Territorial » sur le Grand Sud ; observatoire qui ne se limiterait pas à l'espace rural mais à l'ensemble des composantes du territoire des dix communes.**

Il s'agit, à partir des problématiques identifiées sur les territoires, de définir et de construire des indicateurs utiles à la compréhension des enjeux puis à la prise de décision. Ces indicateurs étant basés sur des informations produites par les observatoires existants. Comment mobiliser ces différents acteurs pour définir un projet commun tout en maintenant et en développant la coopération des compétences présentes sur les territoires.

Cette mission de préfiguration se décompose en plusieurs étapes

- Analyse des besoins du SMEP, de la CASUD, de la CIVIS et du GAL Grand sud, rencontres avec des personnes ressources (élus et administratifs) en charge du développement économique et de l'aménagement du territoire ;
- Analyse des données existantes au sein des différents observatoires en place et des moyens humains et financiers à leurs dispositions ;

L'objectif recherché étant :

- la mise en adéquation des données et des besoins pour le développement d'une ingénierie de connaissance territoriale, complémentaire aux autres dispositifs existants ;
- l'élaboration de scénarios comprenant analyse financière et économique d'un tel dispositif

Pour un démarrage en 2019, il est nécessaire de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2018.

Il s'agit donc de réaffecter le solde de la convention à cette nouvelle action soit 26.020 €, sachant que

le montant initial de la convention (part SAFER) fut de 74.900 €. Un montant de 48.880 € correspondant aux travaux effectifs réalisés étant déjà réglé à la SAFER.

Il est proposé au conseil syndical de valider la réaffectation des crédits et de modifier la convention SMEP/SAFER en conséquence.

Observations

Lors de la mise aux voix, faite par le Président, aucune remarque n'est apportée sur cette affaire

Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité Syndical, valident donc la réaffectation des crédits sur cette affaire, et de modifier la convention SMEP/SAFER en conséquence.

Autorisent le Président ou toute personne désignée par lui, à signer tout document relatif à cette affaire.

REÇU LE
07 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION
SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

DELIBERATION N°18.05.29.09/CS

MISSION FEDESCOT, RELATIF AUX 13EMES RENCONTRES NATIONALES DES SCOT QUI AURONT LIEU A AMIENS LES 13,14 ET 15 JUIN 2018

Mardi, 29 mai 2018

Salle Bâtiment B -CIVIS
26 Route de l'Entre-Deux-97410 SAINT-PIERRE

SMEP/SCoT du Grand Sud
1 rue Benoîton Roussel - Trois-Mares - 97 430 LE TAMPON
Tél. : 0.262.91.01.69 - Fax : 0.262.59.64.97 - Mél : scotgrandsud@casud.re

SMEP GRAND SUD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU

mardi, 29 mai 2018 à 14h30
Salle Bâtiment B- CIVIS- Route de l'Entre-Deux

Mission FédéSCoT, relatif aux 13èmes Rencontres Nationales des SCoT qui auront lieu à Amiens les 13,14 et 15 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le mardi, 29 mai à quatorze heures et 30 minutes, le Comité Syndical du SMEP/SCoT, dûment convoqué le lundi, 30 avril, s'est réuni en session ordinaire en salle B du Bâtiment de la CIVIS, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON.

Etaient présents

Titulaires
Line-Rose BAILLIF -Inelda BAUSSILLON - Philippe CASSEINDRE - Stéphano DIJOUX -Jacquet HOARAU -Serge HOAREAU - Blanche Reine JAVELLE - Patrick LEBRETON - Laurence MONDON- Jean-Max MOUTOUSSAMY- Isabelle PARIS -- Daniéla SOUNDRON - Clarita TURPIN - Yannis YEBO.

Suppléants
Harry-Claude MOREL- José PAYET.

Etaient Représentés :
Bachil VALY par Isabelle PARIS

Etaient absents
Stephen BELLON - Monique BENARD-DESLAIS - Pascal BENARD-HORAU - Yolaine COSTES - Michel DENNEMONT - André DUPREY- Luco HONORINE - Danielle LIONNET -David LORION - Olivier NARIA -Gilbert RIVIERE- Olivier RIVIERE - Charles-Emile ROGER - André THIEN-AH-KOON - Thierry VAITILINGOM -

---

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Isabelle PARIS est désignée Secrétaire de séance.

NOTA
Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : **30 titulaires**
(pour 46 membres)

Titulaires Présents : **14** Représentés : **01** Absents : **15**
Suppléants Présents : **02**

Après avoir fait procéder à l'appel des membres et constaté que le quorum est atteint, Monsieur Patrick LEBRETON, Président de séance, déclare celle-ci ouverte à 14h35. Le Comité Syndical peut donc valablement se tenir.

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET

SMEP GRAND SUD

COMITE SYNDICAL

Mardi, 29 mai 2018 à 14h30

Affaire n°18.05.29.09/CS

Mission FédéSCoT, relatif aux 13èmes Rencontres Nationales des SCoT qui auront lieu à Amiens les 13,14 et 15 juin 2018

Contexte

Par délibération en date du 12 mai 2017 n° 17.05.12-10/CS, le SMEP a approuvé l'adhésion à FEDESCoT.

Cette adhésion, permet aux élus de participer à différentes rencontres, avec un réseau de partage et d'échanges autour de réflexions, prospectives à mener sur nos différents territoires.

Les réflexions, échanges et débats proposés s'adressent à tous les types de territoires, autant à dominante urbaine que rurale ou les deux à la fois. L'illustration des problématiques rencontrées, notamment en termes d'étalement urbain et de déséquilibre territorial, par ces différents types de territoires n'a pu qu'enrichir les débats et ouvrir des perspectives d'action à mener.

Ces journées ont pour vocation de partager des expériences et d'évoquer les questions liées à la conduite du projet, la concertation, la communication, l'aide à la décision politique, ainsi que tous les aspects liés au fonctionnement des structures en charge de piloter un SCoT.

Ainsi, après Lyon en 2003, Nantes en 2012, Libourne/Bergerac en 2013, et Rouen en 2015, c'est la ville de Amiens qui accueillera ces rencontres les 13, 14 et 15 juin prochains, autour du thème « SCOT & COMMERCES »

Ces Rencontres permettraient de nous aider à régler collectivement, les curseurs de la planification stratégique entre régulation et liberté d'entreprendre.

Aussi, afin de mieux comprendre, les enjeux de cette thématique, il serait souhaitable que trois élus,et deux adminsitratifs, soient désignées au sein des membres du SMEP, pour assister à ces Rencontres.

<u>Le Président informe au Comité Syndical</u> :

- que M. Serge HOAREAU, Mme PARIS-GROSSET Isabelle et lui-même, Président du SMEP, se rendront à ces Rencontres Nationales des Scot, les 13, 14 et 15 juin 2018 en tant qu'élus, et M. Amine VALY et Laurent LORION en tant qu'administratif.
- de prendre en charge les billets d'avion Réunion/Paris/, les frais d'inscription à raison de 250€/participant, les frais de transports Paris/Amiens, ainsi que les frais inhérents au voyage (hébergement, restauration) pour la période du 12 au 14 juin inclus pour le Président et du 12 au 15 juin 2018 pour les autres participants.

- les frais de missions pour les administratifs seront remboursés de façon forfaitaire selon les principes de dépenses publiques prévus par les textes et le CGCT [(15,25 € par jour pour les repas et 60 € par jour pour l'hébergement (hormis les séjours sur Paris qui sont remboursés jusqu'à 90€

- un ordre de mission, par agent, doit être signé par le Président et notifié à l'intéressé avant la mission

- d'autoriser le Président ou toute personne habilitée par lui à signer toute pièce relative à cette affaire

Observations

Après les explications faites par M. Amine VALY, le Président met aux voix, la proposition de mission sur le FédéScot.

Les membres du Comité Syndical valident à l'unanimité, la proposition faite.

Décision du Comité Syndical

Les membres du Syndical valident :

que M. Serge HOAREAU, Mme PARIS-GROSSET Isabelle et lui-même, Président du SMEP, se rendront à ces Rencontres Nationales des Scot, les 13, 14 et 15 juin 2018 en tant qu'élus, et M. Amine VALY et Laurent LORION en tant qu'administratif.

- que le SMEP prenne en charge les billets d'avion Réunion/Paris/, les frais d'inscription à raison de 250€/participant, les frais de transports Paris/Amiens, ainsi que les frais inhérents au voyage (hébergement, restauration) pour la période du 12 au 14 juin inclus pour le Président et du 12 au 15 juin 2018 pour les autres participants.

- que les frais de missions pour les administratifs seront remboursés de façon forfaitaire selon les principes de dépenses publiques prévus par les textes et le CGCT [(15,25 € par jour pour les repas et 60 € par jour pour l'hébergement (hormis les séjours sur Paris qui sont remboursés jusqu'à 90€

- qu'un ordre de mission, par agent, sera signé par le Président et notifié à l'intéressé avant la mission

- Autorisent le Président ou toute personne habilitée par lui à signer toute pièce relative à cette affaire

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 16h00

REÇU LE
07 JUIN 2018
SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-PIERRE

Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION SMEP DU GRAND SUD

Madame Isabelle PARIS-GROSSET